

# DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

## ACCRÉDITATION HAS

Pour mieux vous accompagner

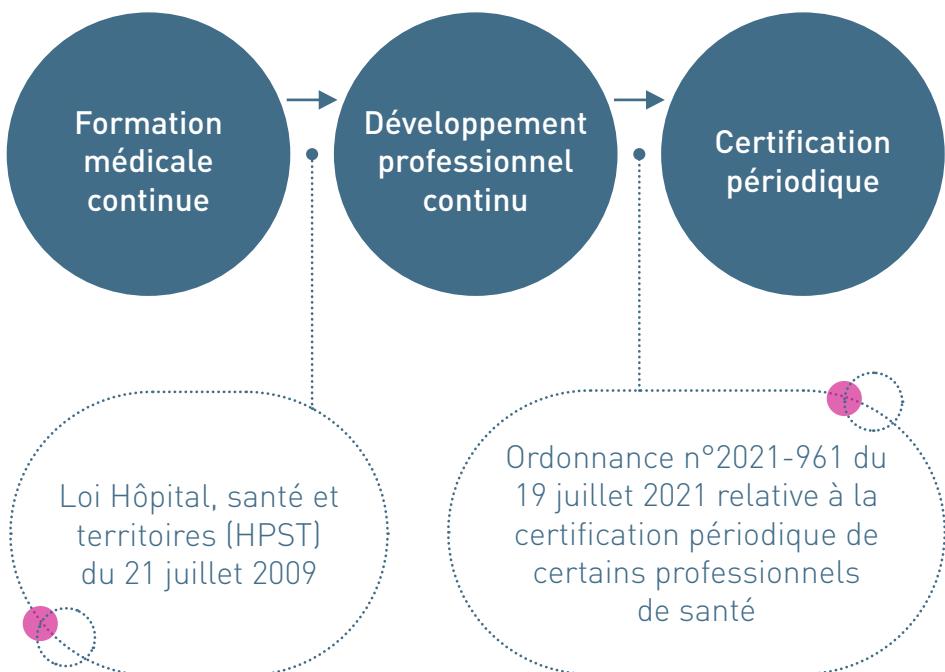


# DÉFINITIONS

---

Les codes de déontologie exigent des praticiens qu'ils donnent des soins « conformes aux données acquises de la science ».

- Tout médecin entretient et perfectionne ses connaissances dans le respect de son obligation de développement professionnel continu (article R4127-11 du Code de la Santé Publique).
- Les pharmaciens ont le devoir d'actualiser leurs connaissances (article R4235-11 du Code de la Santé Publique).



# DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC)

.....

**Obligatoire pour tous les professionnels de santé**, il s'agit d'une démarche **individuelle** renouvelable tous les 3 ans (**période en cours 2023-2025**).

## LE DPC A POUR OBJECTIFS :

- d'évaluer et améliorer ses pratiques professionnelles
- de maintenir et actualiser ses connaissances et ses compétences
- d'optimiser la qualité de la sécurité des soins

## LE PROFESSIONNEL DE SANTÉ :

- est responsable de son développement professionnel continu et doit suivre des formations le validant ;
- doit en conserver les preuves ;
- doit enregistrer, en fin de période de contrôle, ses actions sur son compte **MonDPC** ou compte du **CNP** et joindre ses attestations ;
- doit transmettre, si besoin, le document de traçabilité de la synthèse triennale à son organisme de contrôle (ordre pour ceux qui en ont un ou employeur pour les autres).



Les formations/DPC peuvent être prises en charge par le pôle Développement RH de Gustave Roussy.

**Pensez à les demander lors de votre EAE.**

# EN PRATIQUE

.....

## FORMATION :

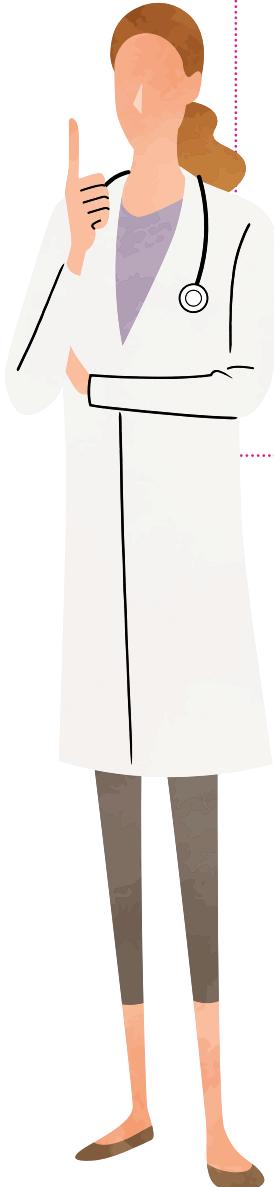
- Congrès, DU, DIU, société savante, collèges nationaux
- Enseignement en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle
- e-learning
- Réunion de journée bibliographique ou journal club
- Encadrement professionnels (dont tutorat, MDS)
- Recherche : participation à des études cliniques ou épidémiologiques, publications, communications, congrès, reviewing, etc.

## ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES :

- Audit clinique
- Patient traceur
- Participation aux RCP, RMM, staff médicosoignants, groupe d'analyse des risques
- Participation ou élaboration de séance d'ETP, de registre, observatoire, base de données institutionnelles
- Revue de pertinence des soins
- Suivi d'indicateurs qualité et de sécurité des soins

## GESTION DES RISQUES :

- Gestion des risques en équipe
- Participation à des séances de CREX (comité de retour d'expérience)
- Participation à des réseaux de vigilance
- RMM
- Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins



Pour mon parcours DPC, je fais au cours de la période 2023 et 2025 :

- **au moins 2** actions de formation, d'évaluation et d'amélioration des pratiques ou de gestion des risques
- **et au moins 1 formation** délivrée par un organisme **DPC**.

Ou, en alternative pour les médecins des « spécialités à risques », **l'engagement dans l'accréditation valide le DPC**.

**CHAQUE SPÉCIALITÉ  
A SON OU SES ORGANISMES  
AGRÉÉS ANDPC.**



Vous pouvez trouver une formation et les organismes sur le site de l'Agence nationale du développement professionnel continu : [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr)

# ACCRÉDITATION HAS DES MÉDECINS DES SPÉCIALITÉS À RISQUE

.....

Les spécialités dites **interventionnelles** peuvent s'engager à une démarche **d'accréditation individuelle ou collective par équipe**. Il s'agit des spécialités chirurgicales, d'endoscopies, de radiologie interventionnelle, d'anesthésie et de réanimation.

Chaque spécialité dispose d'un organisme agréée d'accréditation. Chaque médecin doit s'engager directement sur le site de la HAS, puis le groupe peut constituer une équipe, soumis à la validation des experts de l'organisme agréée.

## Vous pouvez contacter les organismes agréés suivants :

→ Chirurgie viscérale : Fédération de chirurgie viscérale et digestive (FCVD)
→ <a href="http://www.fcvd.fr/votre-accreditation">www.fcvd.fr/votre-accreditation</a>
→ Chirurgie gynécologique : Gynerisq
→ <a href="http://www.gynerisq.fr/votre-accreditation">www.gynerisq.fr/votre-accreditation</a>
→ Chirurgie plastique : Plastirisq
→ <a href="https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2015-01/pas_2013_000401_programme_2014.pdf">https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2015-01/pas_2013_000401_programme_2014.pdf</a>
→ ORL-CCF : ORL-DPC
→ <a href="http://www.orl-dpc.fr">www.orl-dpc.fr</a>
→ Anesthésie et réanimation : Collège français des anesthésistes-réanimateurs
→ <a href="http://www.cfar.org/accreditation">www.cfar.org/accreditation</a>
→ Radiologie, imagerie médicale, radiologie interventionnelle : DPC-RIM
→ <a href="https://odpc-rim.fr">https://odpc-rim.fr</a>
→ Odontologie : ADFDPC
→ <a href="https://adf.asso.fr/articles/adf/toute-l-offre-dpc-en-ligne-adfdpc-formation">https://adf.asso.fr/articles/adf/toute-l-offre-dpc-en-ligne-adfdpc-formation</a>

## À GUSTAVE ROUSSY, CHAQUE SPÉCIALITÉ À RISQUE A SON RÉFÉRENT.

Parlez-en à votre chef de service ou de département, ou contacter le pôle Développement RH.

**S'engager dans une démarche d'accréditation HAS permet de valider son DPC.**

## NOTES



# CONTACTS

.....

## DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU :

- [caroline.pradon@gustaveroussy.fr](mailto:caroline.pradon@gustaveroussy.fr)
- [viviane.delimabarros@gustaveroussy.fr](mailto:viviane.delimabarros@gustaveroussy.fr)

## ACCRÉDITATION HAS DES SPÉCIALITÉS À RISQUE :

- [dana.hartl@gustaveroussy.fr](mailto:dana.hartl@gustaveroussy.fr)
- [matthieu.faron@gustaveroussy.fr](mailto:matthieu.faron@gustaveroussy.fr)
- [viviane.delimabarros@gustaveroussy.fr](mailto:viviane.delimabarros@gustaveroussy.fr)